



**Bonne année à tous !
Une année pleine de
surprises nous attend !**

-  En bref
-  Vie communale
-  Développement durable
-  Associations
-  Agenda
-  Jeux

Table des matières



| En bref

- > Les portes ouvertes du nouveau Pôle jeunesse du Val de Vienne 4
- > Apprenons les gestes qui sauvent ! 4
- > La Ferme de Beauregard : une institution tournée vers l'avenir ! 4
- > La Châtaigneraie limousine étend ses activités 4
- > À Limoges, mangez Saint-Priestois ! 5



| Vie communale

- > Pont du Theil : la Commune entretient ses ouvrages d'art 6
- > Route VC 9 (La Trémouille - Beauregard - RD10d1) 6
- > Point d'information sur l'état de la route de Tarnaud 6
- > Chantier de la future mairie 6
- > La bibliothèque poursuit son activité et reste ouverte à tous ! 7
- > Recensement de la population 7
- > Une journée au musée 8
- > Une journée prévention routière 9
- > Le cross de l'école... 9
- > Un auteur Saint-Priestois à découvrir ou à redécouvrir ! 10
- > ZOOM sur les Ardents Editeurs 11



| Développement Durable

- > Citoyen un jour, citoyen toujours ! 11
- > Entretien avec Eric Gayout 12



| Vie associative

- > La vie du Vélo Club 14
- > 70 ans de Foot ! 14
- > L'entente gymnique du Val de Vienne (EGW) 15



| Jeux

- > Rikudo 16



| Agenda

- > Quelques points de repères... 17



| Utile

- > Horaires d'ouverture de la mairie 18
- > Permanence de l'assistante sociale 18
- > Bibliothèque municipale 18

A propos de ce bulletin

Vous pouvez soumettre des contenus à publier à l'adresse : saintpriestinfo@gmail.com.

Les articles et photos seront validés par le comité de publication.

- Directeur de la publication : Philippe Nauleau
- Comité de rédaction : le comité de rédaction, de suivi et de relecture est constitué par la municipalité et les associations. Les textes fournis par les associations sont sous leur entière responsabilité.
- Conception et réalisation : Daniel Gueysset
- Photographies : les associations et quelques donateurs anonymes ont aimablement donné leurs photographies pour l'illustration de ce bulletin.
- Imprimé sur papier recyclé par l'Atelier Graphique - imprimerie labellisée.
- Dépôt légal : janvier 2017



L'édito du Maire

L'année 2016 s'est achevée avec, une nouvelle fois, son lot de barbarie perpétrée par des extrémistes faussement abrités derrière une religion qui, dans son immense majorité, proscrit ces actes de terreur. Au-delà du légitime soutien de la population aux forces de l'ordre, la seule attitude responsable consiste à ne rien céder de notre mode de vie fait de liberté, de fraternité, de cultures (au sens pluriel du terme) et de tolérance.

Ces bonnes résolutions peuvent également s'appliquer dans notre quotidien avec nos proches et nos voisins. J'ai, en effet, pu constater ces derniers mois une recrudescence des tensions de voisinage pour des motifs toujours surmontables dès lors que chacun prend soin à ne pas nuire à son entourage et fait preuve de tolérance et de fraternité. Il n'y a pas de bon voisinage sans l'effort de tous pour bien vivre ensemble.

À ce propos, je voudrais revenir sur le sujet des feux de végétaux, pratique ancienne, mais aujourd'hui interdite toute l'année aux particuliers par arrêté préfectoral. Les habitudes doivent en effet changer en raison des nuisances que ces pratiques occasionnent. Alors, comment faire ? D'une part, les déchetteries sont disponibles, et d'autre part, le broyage des végétaux constitue une bonne alternative et permet le paillage de vos massifs fleuris, réduisant ainsi les besoins d'arrosage en période sèche. Vous pouvez vous équiper vous-même, ou bénéficier du prêt temporaire d'un broyeur par l'association 3D (après adhésion bien évidemment).

Agir avec civisme c'est aussi prendre soin de l'espace public et privé qui nous entoure. Hélas, il semble que ce ne soit pas l'affaire de tous quand on voit la multiplication des déchets de toutes natures, en bordure des chemins ou au milieu des bois, alors même que l'accès aux déchetteries intercommunales est gratuit et qu'une association sur la commune voisine de Séreilhac, une ressourcerie, prend en charge les objets pour leur donner une seconde vie. Il faut en outre rappeler que les décharges à ciel ouvert, même sur terrain privé, sont absolument interdites et passibles d'amendes.

L'équipe municipale et les agents communaux ont concrétisé plusieurs réalisations importantes en 2016. Sans toutes les citer, rappelons la réussite unanime des ateliers « bien vieillir » animés par la Mutualité Française, qui ont trouvé leur public, l'amélioration du fleurissement et la première édition du concours communal, la nouvelle formule de la fête communale avec la participation de cinq associations et de l'école, le renouvellement des activités périscolaires et la concertation mise en place avec tous les acteurs concernés.

Cette nouvelle année va être marquée par la mise en service de la nouvelle mairie dès le mois de janvier. Cet équipement est adapté aux besoins des citoyens, notamment dans son accessibilité. Il a été réalisé dans le respect du budget

initialement prévu. Sa conception architecturale, résolument modeste, correspond aux besoins de notre commune tout en étant très performante sur le plan des consommations énergétiques.

Après l'avoir découverte et utilisée, j'espère qu'elle satisfera vos attentes.

Nous allons prochainement nous consacrer à l'aménagement des abords de la nouvelle mairie et de la salle des fêtes. Dans cette réflexion, l'ancienne mairie deviendra la maison des associations.

Comme vous le savez, l'action communale ne peut se dissocier de l'action intercommunale. Vous bénéficiez donc de plusieurs projets conduits par la Communauté de communes du Val de Vienne. Ainsi, les habitants du Gué de la Roche bénéficient maintenant de l'accès au haut débit numérique. Le pôle jeunesse récemment ouvert apporte aux enfants un espace mieux adapté. Des études sont en cours pour maintenir et développer une offre de santé complète et de proximité. La réflexion sur l'accompagnement au « bien vieillir » est étendue à l'ensemble du Val de Vienne. S'il était besoin de s'en convaincre, ces actions concrètes montrent le dynamisme de notre intercommunalité sur des sujets que chaque commune ne pourrait conduire seule.

Enfin, sans oublier celles et ceux qui souffrent, j'espère sincèrement que cette nouvelle année vous apportera joie, bonheur et épanouissement pour vous et vos proches.

Je vous souhaite une excellente année 2017.

Philippe Nauleau,
Maire de Saint-Priest-sous-Aix.

Les portes ouvertes du nouveau Pôle jeunesse du Val de Vienne

Préalablement à son ouverture officielle, le Pôle jeunesse a ouvert ses portes le 10 décembre exceptionnellement.



Après 15 mois de travaux, le Pôle Jeunesse du Val de Vienne reçoit ses premiers occupants depuis le 19 décembre 2016.

Cet équipement majeur de notre Communauté de Communes va permettre de répondre aux attentes des familles et d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions.

Apprenons les gestes qui sauvent !



Qu'y a-t-il de plus important que de sauver une vie ?

Pour permettre à tout citoyen de faire face à une situation d'urgence comme notamment une perte de connaissance, une hémorragie, ou un arrêt cardiaque, une opération « Apprenons les gestes qui sauvent » a été initiée par le ministère de l'intérieur, relayée actuellement par la préfecture de la Haute-Vienne.

La Protection Civile interviendra sur notre commune le vendredi 10 mars 2017 de 19h30-20h à 21h30-22h pour proposer une initiation aux gestes de premiers secours. Il s'agit d'une formation totalement gratuite et ouverte à tout public de plus de 10 ans.

Les inscriptions peuvent se faire jusqu'au vendredi 3 mars.

Ces actions de sensibilisation s'adressant à des groupes de 10 participants et sa durée étant fixée à 2 heures il est tout à fait possible d'assurer dans la même journée jusqu'à 3 sessions de formation.

Toutes les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès du secrétariat de Mairie.

En savoir +

05.55.70.00.58.

La Ferme de Beauregard : une institution gastronomique tournée vers l'avenir !

Depuis 1977, à l'initiative de Martine et Bernard PICAT, la Ferme de Beauregard produit du foie gras de canard et régale les papilles des plus fins gourmets. Aujourd'hui la gamme de produits s'est largement étendue, mais c'est toujours la qualité qui prime avec le gavage, l'abattage et la transformation directement sur place.

La ferme est aujourd'hui reprise par la « jeune » génération et Pierre-Alexandre et Jean-François s'emploient à développer l'exploitation tout en faisant perdurer l'esprit et le savoir-faire de la maison.



Un nouveau cap vient d'être franchi avec la construction d'un bâtiment superbe et fonctionnel qui, outre l'abattoir, les laboratoires, les réserves et les lieux d'expédition, abrite un magnifique magasin où est mise en valeur la large gamme de produits de Beauregard. Sur place ou sur les marchés, vous serez toujours chaleureusement accueillis !

La municipalité adresse ses sincères félicitations et tous ses vœux de réussite à la famille PICAT et à toute l'équipe de la Ferme de Beauregard !

En savoir +

www.foie-gras-fermedebeauregard.com
Ferme de Beauregard
87700 Saint-Priest-Sous-Aixe
Renseignements : 05 55 70 01 90



La Châtaigneraie limousine étend ses activités

L'association « Fédération de la Châtaigneraie Limousine » a repris les activités et le personnel des associations « Pays d'Ouest Limousin » et « Pays de Saint Yrieix-Sud Haute-Vienne » depuis le 1er novembre 2016.

Elle a vocation à étudier, proposer et réaliser des actions tendant à favoriser l'aménagement du territoire et son développement dans des domaines aussi variés que le tourisme, l'économie, ou encore les services. Pour cela, cette association agit en concertation avec les acteurs locaux et en recherchant le partenariat le plus large possible.

L'équipe de la Châtaigneraie Limousine peut vous aider dans la réalisation de vos projets privés ou publics :

- en vous accompagnant directement ou en vous orientant vers les personnes les plus aptes à vous accompagner ;
- en vous aidant dans le montage d'un dossier de demande de subventions.



Attention, de manière générale, l'obtention d'une aide est soumise à conditions et vous ne devez pas avoir commencé votre projet avant le dépôt d'un dossier.

L'activité de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine est soutenue financièrement par l'Europe, l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine, le Département de la Haute-Vienne, la MSA (Mutualité Sociale Agricole), la Chambre de Commerce et d'Industrie de Limoges et de la Haute-Vienne, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Vienne et ses Communautés de communes adhérentes.

En savoir +

contact@chataigneraielimousine.fr



Fédération de la Châtaigneraie
Limousine
La Monnerie - 87150
ORADOUR-SUR-VAYRES
Tél. : 05 55 70 99 40

À Limoges, mangez Saint-Priestois !



Si nous avons souvent eu envie de mettre en avant des Saint-Priestois pour leurs actions en dehors de la commune, Stéphane Léger, responsable du restaurant « Le Barouf » à Limoges, n'est pas démeritant.

Après s'être battu pendant plusieurs années pour la piétonnisation de la rue Charles-Michels (une institution à Limoges plus généralement appelée « la rue de la soif ») il a participé à la revalorisation de ce quartier de Limoges, désormais très touristique et très fréquenté par les limougeauds.

Stéphane habite Saint-Priest-sous-Aixe, « son petit coin de paradis », comme il aime à le dire, et, depuis plus d'un an, il a transformé son bar en restaurant. Il faut le dire : en été comme en hiver, le Barouf est un endroit où il fait bon se réfugier pour y déguster des plats cuisinés à partir de fruits ou de légumes provenant parfois directement de son jardin ! (Nous avons mangé dernièrement une tarte aux pommes de St-Priest... Un délice !)

Bref, nous ne pouvons que vous conseiller d'y aller faire un tour, tant pour y découvrir un véritable passionné de cuisine, que pour y faire la connaissance d'une personne éminemment sympathique qui a l'amour du travail bien fait.

En famille ou entre amis, vous serez accueillis avec la bonne humeur qui le caractérise, et il saura vous faire passer un bon moment grâce à un plat du jour spécialement préparé pour vous !

Restaurant Le Barouf
Du mardi au samedi

9 Rue Charles Michels à Limoges
Facebook : @lebarouflimoges
Réservations : 05 55 34 14 72

Pont du Theil : la Commune entretient ses ouvrages d'art.



Ce pont, mitoyen, avec la commune de Saint Yrieix sous Aix, était dans un état de délabrement assez avancé. Construit en pierre sèche datant de l'époque napoléonienne, il demandait à être rénové pour résister aux sollicitations actuelles (bus scolaires, transports agricoles, riverains...).

Notre commune et celle de Saint-Yrieix-sous-Aixe ont travaillé conjointement et en concertation pour la rénovation de cet ouvrage, afin de conserver son cachet originel (bureau d'étude, recherche d'entreprises, demande de subvention et relation avec la police de l'eau et voisinage).

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise EDIBAT pour un montant global de 18 254,56 € HT (soit 9 127,28 € HT à la charge de chaque commune).

La coordination des travaux a également été réalisée conjointement avec les services techniques de Saint-Yrieix-sous-Aixe pour le nettoyage et l'élagage préalable avant travaux. Nous ne pouvons que souligner l'effort consenti par l'entreprise qui s'est pliée aux exigences de nos communes et qui a respecté au centime près le marché initialement signé, malgré quelques adaptations en cours de travaux.

Notre réflexion sur l'aménagement final de cette voirie est coordonnée avec les services de l'ATEC (protection des abords et passage alterné) ; les travaux auront donc lieu courant 2017.

Route VC 9 : la Trémouille - Beauregard - RD10d1

La première tranche (La Trémouille / Beauregard) s'est terminée durant le deuxième semestre 2016. Pour rappel, le montant de ces travaux ont été de 43 964,70€ HT. Ils ont été réalisés par l'entreprise EIFFAGE qui a remporté l'appel d'offres.

Ces travaux doivent se faire en trois tranches. La deuxième tranche est assez lourde financièrement et techniquement (enveloppe financière quasiment identique à la première pour

deux fois moins de linéaire). Il nous faut reprendre la chaussée actuelle au niveau des étangs jusque devant la ferme de Beauregard. L'appel d'offres a été lancé fin novembre 2016.

Nous envisageons la période des travaux au cours du premier semestre 2017.

Point d'information sur l'état de la route de Tarnaud.

Nous avons répondu à certaines questions lors de la réunion publique, mais nous tenons à souligner que les expertises amiables successives n'ont pas débouché sur une issue favorable.

Sur l'avis de notre conseil et des juridictions compétentes, nous avons donc porté l'affaire auprès du tribunal administratif afin d'obtenir réparation. Nous vous tiendrons informés des suites données à notre requête.

Chantier de la future mairie

A l'heure où nous écrivons cet article, on devine aisément l'aspect définitif de la future mairie. Les travaux de finitions et d'aménagements intérieurs sont en cours à un rythme assez soutenu pour des opérations préalables à la réception de chantier prévue mi-décembre. La réception est prévue début janvier avec une commission de sécurité.



Vous pourrez donc bientôt découvrir le projet dans sa complétude. Nous rappelons que le coût total des travaux s'élève à 507 000 € HT avec les financements publics suivants :

- 113 108 € du Conseil Départemental de la Haute-Vienne (+bonification),
- 41 000 € de la Région Nouvelle Aquitaine,
- 141 385 € de l'État.

Si vous souhaitez découvrir votre nouvelle mairie, des «Portes ouvertes» auront lieu le 21 janvier après-midi.

En savoir +

Contactez la mairie ☎ 05 55 70 00 58

La vie de la commune

La bibliothèque poursuit son activité et reste ouverte à tous !



La municipalité remercie Françoise Guillerme pour toutes ces années de dévouement et de passion au service de la Bibliothèque Municipale.

Christophe Maubeau, le nouveau gestionnaire, et toute l'équipe, continuent à vous accueillir aux mêmes horaires :

- le vendredi de 13h30 à 16h,
- le samedi de 10h à 12h.

La bibliothèque est fermée pendant les vacances scolaires. Inscription et prêts à titre gratuit.

La bibliothèque vous propose un grand choix de livres récents. Le catalogue est consultable en ligne sur le site internet.

En savoir +

<http://st-priest.bibli.fr/opac>

Recensement de la population

Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. Les résultats du recensement peuvent aider les prises de décisions publiques, par exemple, en matière d'équipements collectifs (école, cantine...). Il faut aussi savoir que le nombre d'habitants d'une ville détermine le montant de certaines dotations financières accordées par l'Etat à la commune.

4 agents recenseurs ont été recrutés par la mairie et formés par l'INSEE. Il s'agit de Mmes Maryline CRETEL et Agathe GRENON, et de MM. Nicolas STEVENIN et Mortimer WHITE. Ils se présenteront chez vous, munis de leur carte officielle et vous remettront les questionnaires à remplir (en ligne ou sur papier) concernant votre logement et les personnes qui y résident.

Pour rappel, la réponse au questionnaire du recensement est obligatoire (loi n°51-711 du 7 juin 1951).

Ces agents vont donc intervenir chez vous dans l'unique but d'une mission de service public. Il est important pour la collectivité que vous preniez quelques minutes pour les écouter et compléter le formulaire qu'ils vous présenteront. Merci de leur réserver le meilleur accueil.

A colorful poster for the 2017 population census. At the top, it says 'RECENSEMENT de la population 2017' with the French flag and 'DES CHIFFRES AUJOURD'HUI POUR CONSTRUIRE DEMAIN'. The central illustration shows a vibrant town scene with houses, trees, a bus, and people. At the bottom, it reads 'C'EST UTILE, C'EST SÛR, C'EST SIMPLE' and 'du 19 janvier au 18 février' with the website 'www.le-recensement-et-moi.fr'. The Insee logo and 'Insee & votre commune' are at the bottom right.

Cette année, le recensement se déroulera dans notre commune du 19 janvier au 18 février.



Une école à la pointe de la technologie !



Les vacances d'été 2016 ont permis à la commune d'intervenir sur les bâtiments de l'école pour mettre en place un câblage réseau. Tous les bâtiments de l'école (école maternelle, bâtiment en bois et bâtiment en pierre) sont désormais reliés entre eux par un câblage Réseau qui permet à chaque enseignant de se connecter beaucoup plus facilement à internet.

L'installation de six vidéoprojecteurs et TBI (tableaux blancs interactifs), pendant l'année scolaire passée, offre d'autre part aux élèves la possibilité de travailler agréablement avec des outils technologiques performants, incontournables à notre époque.

Le projet de l'année est la mise en place d'une « classe mobile tablettes ».



Elle permettra de familiariser les enfants avec l'utilisation des tablettes tactiles (utilisées au collège Corot). La municipalité équippa l'école d'une quinzaine de tablettes tactiles, qui, sous la surveillance des enseignants, permettront aux enfants, selon leur âge, de découvrir cet outil, de travailler et d'apprendre de manière ludique, avec des applications adaptées.

La « classe mobile tablettes », tout comme existe déjà la « classe mobile ordinateurs portables » circulera de classe en classe, de manière à impliquer le plus grand nombre d'élèves. Il est à noter que la commune bénéficie d'une subvention de l'État de 4 000 € pour l'acquisition de ce matériel.

Une journée au musée

Lundi 7 novembre 2016, les élèves des classes de CE1 de M. Bélis et les CE2 de Mme Gomboc ont passé une journée au Musée de l'Évêché à Limoges.



Les enfants, par groupe de 4/5 élèves, ont parcouru les trois niveaux (Egypte et Histoire de Limoges, les beaux-arts et enfin les Emaux) afin de reconstituer une collection sur le thème des bêtes et des monstres.

Les 5 objectifs de cette visite étaient simples :

1. découvrir l'ensemble des collections en autonomie,
2. se familiariser avec l'espace muséal,
3. s'orienter dans un lieu nouveau,
4. aiguïser son sens de l'observation par une recherche de détails d'œuvres,
5. travailler en équipe.

La visite s'est ensuite poursuivie au Musée Adrien Dubouché.



Les enfants ont découvert les arts de la table au temps de Louis XV. Ils ont ainsi pu élargir leurs champs de connaissance dans le domaine :

- du service à la française,
- du service des boissons,
- de l'évolution des formes et des décors, notamment au cœur du monde féérique des... soupières (en forme de melon pour l'une d'entre elles) !

La visite du musée s'est achevée par la décoration d'une assiette par chaque élève. Nos décorateurs en herbe ont souvent préféré le thème des fleurs dans leur pratique artistique.

■ Une journée prévention routière

Après la théorie, la pratique ! Le 4 novembre dernier, accompagnés par un gendarme affecté à la prévention routière, les CM2 ont passé le permis vélo. Succès garanti !



■ Le cross de l'école... raconté par les participants !

Le mardi 15 novembre, nous avons fait le cross de l'école de Saint-Priest-Sous-Aixe, au stade Albert Rozan, avec les classes de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2.



Nous avons aimé le parcours et ce moment passé ensemble au stade. Merci à tous les organisateurs !

..... publicité.....

A tour de rôle, niveau de classe par niveau de classe, les élèves partaient se préparer, s'échauffer et démarraient leur course. Il y avait différents parcours et distances.

Pour les CP, c'était 600 m, 800 m pour les CE1, 1000 m pour les CE2, 1200 m pour les CM1 et 1400 m pour les CM2. Il y avait des parents accompagnateurs sur tout le parcours qui guidaient et encourageaient les coureurs.

A l'arrivée de chaque course, il fallait donner un papier pour le classement. Après la course, chaque enfant pouvait boire un chocolat chaud. Merci à Josette et Raymond.

Enfin, les maîtres et maîtresses ont annoncé les résultats et les gagnants : il y avait une coupe pour le premier garçon et la première fille de chaque course.



Olivier Verbois
1 rue de Maison Dieu
87700 St-Priest-sous-Aixe
06 69 73 17 83

- Peinture intérieure / extérieure
- Papier peint
- Toiles de verre
- Sols PVC
- Parquets stratifiés
- Plaques de plâtre
- Ravalements de façade

www.olivierverbois-peinture.fr

Rencontre avec un auteur

Habitant Saint-Priest-sous-Aixe, Pierre-Jean BARANGER est un personnage discret mais tellement chaleureux et sympathique. Ce boulimique de littérature, amoureux de la campagne limousine, est avant tout pétri d'humanisme et attaché aux valeurs de la transmission. Il aime aussi nous interroger sur le sens profond des sentiments ou de l'espérance qui rythment notre vie.



Un auteur Saint-Priestois à découvrir ou à redécouvrir !

Avec plusieurs ouvrages publiés, on a du mal à classer Pierre-Jean BARANGER dans une catégorie : il aime avant tout se balader entre les différents genres littéraires, de la poésie aux nouvelles en passant par le roman.

Un éditeur dit de lui qu'il est «attentif à tout ce qui l'entoure. Pierre-Jean observe et n'hésite pas à prendre la plume pour croquer par la fluidité de quelques vers, des portraits, des instants furtifs.»

Avec lui, lors d'une séance de dédicace ou autour d'un verre, on ne voit pas le temps passer et c'est un plaisir de s'attarder sur l'actualité, de digresser sur la nature humaine puis de prendre le chemin de l'Histoire... Passer un moment avec Pierre-Jean est toujours source d'enrichissement et de partage.

Auteur de nouvelles, de poèmes, de romans, mais aussi de billets d'humeur, son dernier ouvrage, publié par les Ardents Editeurs, « Châlucaet ou le pouvoir des rêves » connaît un très beau succès et a dû être réédité. Vous le trouverez chez tous les bons libraires !

En savoir +

Pierre-Jean BARANGER. 2016.
Châlucaet ou le pouvoir des rêves.
Les Ardents Editeurs. <http://www.baranger.net>

Châlucaet ou le pouvoir des rêves (Sinopsys)

An de grâce 1181. Aux marges de l'Aquitaine...

Les seigneurs limousins, mécontents de la domination des Plantagenêts, décident de se ranger derrière le roi de France. Des routiers à la solde des Anglais sèment la terreur autour de Limoges, ruinant les campagnes et menaçant nombre de châteaux, dont la célèbre forteresse de Châlucaet.

Tentant de rallier les seigneurs à ce qui semble être les prémices d'une guerre, le chevalier Bernard de Jaunhac se rend au château de Bonneval. Il tombe alors sous le charme de l'Isabeau, la fille du marquis. Mystérieusement, les bagues qu'ils possèdent l'un et l'autre entrent en résonance !

De nos jours... dans un lycée de Limoges...

Comme « possédé », le jeune Hugo Bardent se met à parler en langue médiévale en plein cours d'histoire ! Son professeur, Antoine Dentraille, est d'autant plus intrigué que le garçon répète à plusieurs reprises une phrase en latin, *Circuligeneratlu cem* : « Le cercle engendre la lumière. » Or cette formule énigmatique est exactement celle découverte par Antoine quelques années auparavant lors d'un chantier de fouilles en plein cœur du désert syrien !

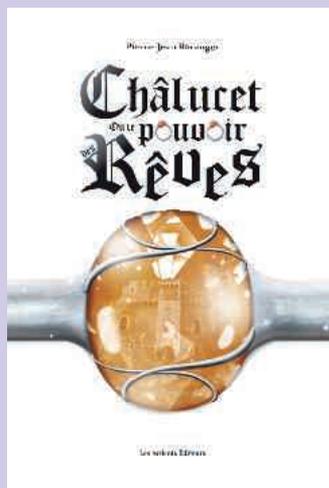
Des premières intrusions barbares dans l'Empire romain jusqu'aux croisades, du Proche-Orient aux confins de l'Aquitaine médiévale, Hugo, par la force de ses rêves, se retrouve impliqué dans une quête l'amenant à découvrir les pouvoirs magiques de deux bagues qui ont traversé les âges et le temps.

Les Ardents Éditeurs, passeurs d'histoires, révélateurs d'images.

Créée en janvier 2007, cette jeune maison d'édition est installée au cœur de Limoges. Auteurs et acteurs dans notre région, ils présentent au public un catalogue riche de plus de quatre-vingts titres de référence.

Ouvrages de littérature, beaux livres, patrimoine, BD et jeunesse sont à découvrir dans toutes les librairies.

Les Ardents Éditeurs aiment le livre pour l'écrire, pour l'inventer, pour le lire, pour le fabriquer. Avec respect pour son contenu et sa présentation.



Les Ardents Éditeurs
Showroom et bureau
31, rue Adrien-Dubouché
87000 LIMOGES
Tél : 09.63.25.55.79
www.lesardentsediteurs.com
Retrouvez nous sur facebook

■ | Citoyen un jour, citoyen toujours !

Samedi 19 novembre s'est déroulée la première matinée citoyenne organisée par la municipalité.



Le principe de cet évènement était simple : mobiliser les habitants et associations de la commune autour d'un projet fédérateur qui a pour objectifs l'amélioration du cadre de vie et permettre aux participants de communiquer entre eux, mais aussi avec leurs élus.



Une bonne vingtaine de personnes a participé à cette manifestation. Nous soulignons la présence de très jeunes habitants qui ont été très actifs.

Ainsi, durant cette matinée axée sur le nettoyage et l'élagage de chemins, la remise en valeur du patrimoine (lavoir à Topinambours) et le ramassage d'ordures sauvages ont été réalisés.

Cette matinée s'est terminée dans la convivialité, autour d'une table, dans la grange, avec un casse-croûte offert par la municipalité.



Un grand merci à tous les participants qui ont donné de leur temps pour améliorer le bien-être de la commune et qui ont réalisé ces travaux malgré une météo incertaine et une humidité ambiante très présente.

À la demande des participants présents, cette opération sera reconduite par la municipalité.

En savoir +

Contactez la mairie ☎ 05 55 70 00 58

Entretien avec Eric Gayout

Formateur, coordonnateur de la filière « Aménagement paysager » au CFPPA Les Vaseix-Bellac à Verneuil-sur-Vienne, Eric Gayout était jury à notre concours de fleurissement de la commune.



Eric GAYOUT

Formateur

Coordonnateur filière
Aménagement Paysager
CFPPA Les Vaseix-Bellac
Domaine des Vaseix
87430 Verneuil sur Vienne

05 55 48 44 30
06 31 84 81 50

www.epl-limoges-nord87.fr

Notre commune participait cette année au concours départemental de fleurissement et organisait un concours local. Vous avez fait partie du jury... Quels critères avez-vous pris en compte ?

Pour répondre à votre question, le mot fleurissement n'est en fait pas le plus approprié. On devrait davantage parler d'embellissement durable d'une collectivité. Pour évaluer l'effort d'embellissement durable sur une commune, il faut prendre en compte toutes les actions qui sont faites en faveur du développement durable, les actions pédagogiques à l'école, la mise en œuvre d'un agenda 21, le respect de la biodiversité, l'économie des ressources, le type d'arrosage, l'utilisation ou non de pesticides, etc. En fait, la fleur en elle-même ne compte que pour environ 30% de l'appréciation.

Le jury évalue la notion de conception d'espace paysager avec une gestion différenciée en fonction du lieu. On peut embellir un site avec des arbustes d'ornement, avec des arbres, des prairies fleuries, utiliser ou laisser se développer des plantes indigènes si le site s'y prête, c'est une question d'harmonie et d'adaptation à un milieu paysager. Arbustes, arbrisseaux, bulbes et vivaces avec un paillage du sol permettent la création d'un espace paysager qui peut durer 10 à 15 ans, d'où une conception réfléchie. Ainsi la communauté s'y retrouve en économie des ressources et en temps de jardiniers... Ainsi, les annuelles comme les pétunias, bégonias que l'on plantait au mois de mai et que l'on arrachait ensuite au 15 octobre

après moult arrosages et parfois utilisation d'herbicides anti-germinatifs seront réservés à un fleurissement hors sol (bacs...). Avec la technique du paillage accompagnant les fleurissements durables (souvent appelés « mixed border ») la pratique du bêchage sera arrêtée car déconseillée.

Et pour le particulier c'est la même chose ; lorsque le jury vient évaluer, il ne regarde pas que de la fleur, il tient compte dans son appréciation (à partir de critères fournis par le CNWF, le Conseil national des villes et villages fleuris) :

- des modalités de gestion du parc,
- du jardin ou autres espaces végétalisés,
- du respect de l'environnement (entretien sans pesticide),
- de l'économie de la ressource en eau (utilisation de l'eau de pluie plutôt que celle du réseau),
- de la biodiversité végétale,
- de l'ambiance dégagée par la scène paysagère créée...

Tous ces points d'appréciation peuvent entraîner une incompréhension par le candidat car, l'apparence et la quantité de fleurs ne sont plus les seuls éléments pris en compte dans le classement.

Dans notre commune, nombre de personnes possèdent un terrain, un potager. Quels conseils peut-on leur donner ?

Cultiver longtemps sans épuiser le sol, nourrir les hommes sans épuiser la terre et ce sur un sol vivant, c'est le principe

de la permaculture. Culture en butte, en couches, sur compost de broussailles ou, comme au moyen âge, culture en carrés, les techniques ne manquent pas. L'économie des intrants est le maître mot : économie de ressources mais aussi économie de gestes. Le paillage systématique entraînera des économies d'eau. La vie du sol avec la présence de vers de terre, de bactéries utiles et des champignons mycorhiziens nous évite le bêchage systématique. On a eu trop tendance à considérer le sol comme un simple support pour la plante. Or, un sol sain est vivant. La plante y vit en symbiose avec des microorganismes qui lui permettent de se développer et qui la protègent, à l'instar de notre flore intestinale !

Dans la nature, le champignon mycorhizien est nourri par la plante et en contrepartie permet son développement, il va jusqu'à sécréter des antibiotiques qui protègent la plante d'une agression par des bactéries nuisibles. Ainsi, dans le cas d'une culture hors sol ou dans un sol « dévitalisé » désinfecté, il n'y aura pas de symbiose. Les maladies pourront s'y développer plus facilement d'où la nécessité de traitements et d'apports d'engrais réguliers. Les plantes potagères cultivées dans ces conditions ont souvent des fruits avec peu de goût ou des fleurs sans parfum, parce qu'on nourrit la plante avec des engrais chimiques (souvent polluants) au lieu de nourrir le sol avec des amendements comme le compost... On travaille à l'inverse de ce qui se produit dans la nature où le sol vivant nourrit la plante et où les végétaux aident à la construction du sol par leur apport de matière organique (feuilles, branches)... Quand on observe ce phénomène naturel et que l'on essaie de le reproduire dans le jardin en prenant soin du sol, par des paillages (feuilles mortes, fougères, BRF, etc.), ou des amendements (fumier, compost...), on économise des engrais, de l'eau et l'on recycle nos déchets de jardins par la même occasion... C'est « tout bénéf » pour le jardinier et la nature.

Il faut donc ré-apprendre à travailler avec la vie du sol. On ne bêchera pas forcément parce que :

- dans un potager avec un sol paillé, la grelinette permettra l'aération du sol ;
- dans un parc, les arbustes, rosiers et vivaces mulchés ne seront surtout pas bêchés sous peine de couper les racines et de perturber l'organisation de la vie du sol.
- dans le cas de méthodes alternatives aux pesticides et sur des sols totalement morts suite à des désherbages chimiques répétitifs, on peut également apporter des champignons symbiotiques (*Glomus* sp) pour les arbustes, les arbres ou des bactéries de la rhizosphère (*Bacillus subtilis*) pour les légumes ; ils sont en général vendus par sachet ; on ajoutera ces micro-organismes utiles lors de la plantation au niveau des racines pour ré-instaurer une vie bénéfique dans le sol.

Il est conseillé également d'utiliser les engrais verts pour recréer de l'humus dans le sol si l'on n'a pas de feuilles ou de BRF. On peut ainsi utiliser la phacélie ou la moutarde au printemps. Les engrais verts permettent également de limiter le lessivage du sol en l'hiver (l'eau de pluie lave les sols nus en hiver et les appauvrit) si l'on n'a pas effectué de paillage avec des feuilles. Dans ce cas, on utilise des plantes résistantes au froid de type vesce d'hiver + seigle ; cette technique permet aussi de lutter contre l'épuisement du sol dans le potager: les légumineuses

fixeront l'azote dans le sol... Cela se faisait auparavant, mais on l'a oublié...

Un bon jardinier doit toujours se rappeler qu'il travaille avec du vivant : si les besoins des plantes sont satisfaits et si elles vivent en harmonie avec leur milieu, elles seront beaucoup plus résistantes aux maladies. Nous devons donc planter nos végétaux en fonction du sol, de l'exposition, de leur mode de vie (plantes compagnes des cultures, associations bénéfiques de légumes entre eux) et tout faire pour garder le sol vivant ! Un sol vivant compte plus d'une tonne de vers de terre (le lombric étant l'ami du jardinier) à l'hectare...

Dans un petit jardin, on peut ainsi cultiver les légumes différemment sur le principe des associations de plantes et sur différents niveaux (les plus hautes protégeant les plus petites (choux et céleri, tomates et oeillets d'Inde, oignons et carottes...). Ici les plantes se complètent, permettent à d'autres de se développer ou éloignent les parasites.

Ma grand-mère, qui avait une production maraichère, semait et plantait toujours des fleurs compagnes dans le champ potager (cosmos, œillet d'Inde à fleurs simples, dahlia à fleurs simples) ; ces fleurs mellifères ou nectarifères nourrissaient les auxiliaires (syrphes, chrysopes...) avec leur pollen ; leurs larves mangeaient ensuite les pucerons. C'était du préventif naturel. Elle paillait les salades (chicorée scarole) avec des fougères grand aigle... Elle a également beaucoup désherbé manuellement (galère pour désherber les jeunes carottes !) ou avec la binette mais jamais traité chimiquement. Elle a vécu jusqu'à 101 ans. On peut dire que le travail ne tue pas... On ne peut pas en dire autant des pesticides.

■ Et pour une haie ?

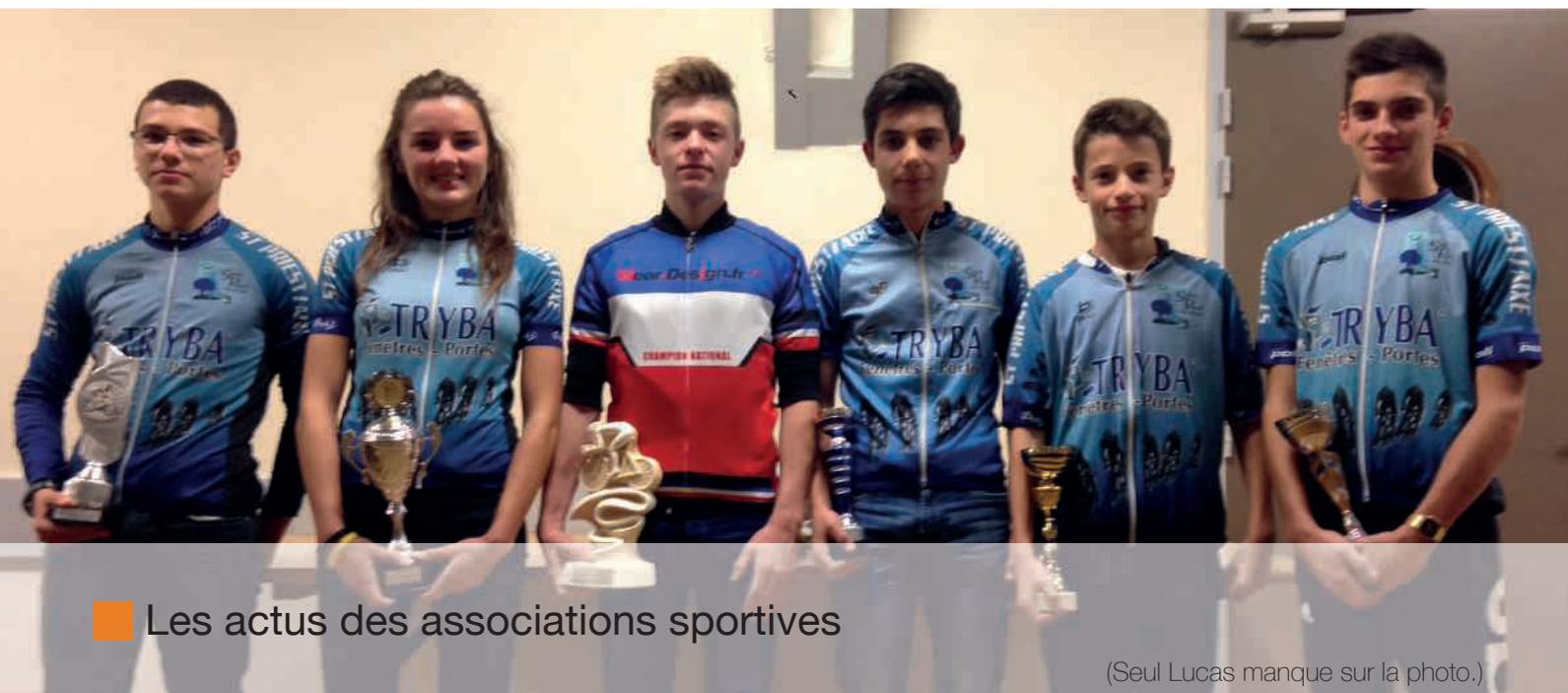
Optez pour une haie polyspécifique 1/3 persistants 2/3 non persistants. Pensez à planter des espèces dont la floraison est étalée dans le temps. Ainsi vous faciliterez la vie des auxiliaires pollinisateurs et celle de ceux qui régulent les ravageurs.

En mettant des plantes de familles différentes qui vivent dans le même biotope, en respectant une biodiversité horticole, vous vous préserverez des maladies qui peuvent détruire une haie entière. Idéalement, ajoutez des vivaces en premier plan.

■ Formation pour adultes

Des formations pour adultes sont organisées en maraîchage biologique dans le cadre du réseau OPTILIM du Ministère de l'Agriculture (réseau des centres de formation professionnelle agricole pour adultes de l'ancien territoire Limousin).

Le centre de formation des Vaseix (CFPPA Les Vaseix-Bellac) propose également plus de 17 thématiques différentes pour apprendre à gérer autrement les parcs et jardins, dans le respect de l'homme et de son environnement, conformément aux nouvelles directives des lois d'avenir agricole de transition énergétique pour la croissance verte et de la loi Labbé ; près de mille apprenants y sont accueillis chaque année.



Les actus des associations sportives

(Seul Lucas manque sur la photo.)

La vie du Vélo Club

Comme tous les ans à pareille époque, les membres du bureau et les licenciés du Vélo club se sont réunis le 4 novembre en Assemblée Générale pour clôturer la saison passée et définir les projets de celle à venir. Globalement sur le bilan des organisations la saison 2016 / 2017 est dans la lignée de la précédente. La chasse au Dahu est notre manifestation qui connaît le plus grand succès avec cette année encore plus de 500 participants, ce qui est, pour une semi nocturne, un record. Organisée le week-end de la Fête patronale, en collaboration avec d'autres associations de la commune, nous remercions une nouvelle fois l'ensemble des bénévoles qui ont œuvré pour proposer une très belle soirée et recevoir les félicitations de nombreux participants. En juin prochain, à l'occasion de la 10^{ème} édition, nous mettrons les petits plats dans les grands et un accent particulier sera mis sur l'animation de cette soirée...

L'Assemblée Générale a permis également de faire le bilan sportif et à ce chapitre de féliciter les ados du Vélo Club qui ont réalisé une très belle saison et tout particulièrement le titre de Champion de France de Marin acquis sur l'exigeant circuit de nos voisins de Rochechouart en juillet dernier. Nous sommes aussi revenus sur les différentes sorties qui ont jalonné cette saison et plus particulièrement sur notre déplacement en Provence pour l'ascension du Mont Ventoux. Les bons moments et les anecdotes ne manquent pas et il est toujours bon de se les remémorer...

Un grand Merci à toutes et tous, adhérents, sympathisants, partenaires publics et privés pour le soutien que vous apportez à notre association tout au long de l'année.

En savoir +

www.veloclub-stpriest.com

70 ans de Foot !



Depuis le mois de septembre, le club de foot se compose de :

- 1 équipe de U6/U7 avec 8 enfants ;
- 3 équipes de U8/U9, avec 15 enfants ;
- 2 équipes seniors, avec 40 joueurs.

En ce qui concerne les catégories de jeunes, les plateaux de la première partie se sont plutôt bien déroulés. Avec un apprentissage assez rapide pour nos tout petits, et un peu plus difficile pour les plus grands, mais tout va rentrer dans l'ordre dans la seconde partie de la saison.

Un grand merci aux parents pour leur assiduité aux entraînements et surtout aux plateaux du samedi matin.

Pour les seniors, à mi-parcours, l'équipe fanion occupe une très prometteuse seconde place, avec l'objectif annoncé de retrouver le niveau supérieur. Quant à la réserve, elle se situe dans la première partie de tableau, avec la cinquième place, dans une poule pas forcément évidente.

Pour le moment, on peut dire que le club se porte plutôt bien.

A signaler que le 1^{er} juillet 2017, nous fêterons les 70 ans d'existence du club de foot de St-Priest.

Ce qui, soit dit en passant, est devenu extrêmement rare pour un club de campagne. Beaucoup ont disparu ou se sont mis en entente pour continuer à exister. St-Priest est toujours présent dans le paysage footballistique départemental, et il fonctionne seul, et cela fait 70 ans que ça dure !

C'est pour cela que nous demandons à toutes les personnes qui ont suivi, supporté le club, joué ou œuvré au sein de ce dernier, de contacter Frédéric Bosredon aux coordonnées ci-dessous pour que nous puissions réunir le maximum de documents ou souvenirs (photos, maillots, écussons...) afin qu'une exposition sur la vie du club soit possible.

Nous vous en remercions d'avance.

En savoir +

Frédéric Bosredon

☎ 06.51.67.17.59

L'entente gymnique du Val de Vienne (EGW)



L'entente gymnique du Val de Vienne est le club de gym de la communauté de communes du Val de Vienne.

Créé en 2006 et affilié à la fédération française de gymnastique (FFGYM), il propose à Aix-sur-Vienne, notamment, au sein du nouveau pôle sportif du Val de Vienne, toute une palette d'activités gymniques du loisir à la compétition.

Le club propose des activités gymniques de loisirs avec pour les plus jeunes de l'éveil moteur au travers de la baby gym et de l'éveil.

A partir de 6 ans, le club propose de la gymnastique aux agrès avec l'école de Gym, idéal pour la découverte de l'activité gymnique de manière ludique.

Les plus confirmés pourront quant à eux s'orienter vers la section de gymnastique artistique à vocation plus compétitive. Les horaires varient alors suivant l'âge et le niveau de pratique.

Le club offre la possibilité de venir essayer gratuitement l'activité pendant une séance, un certificat médical suffit !

Comptant en juin dernier un nombre de 233 licenciés, le club continue sa progression, notamment en :

- ouvrant des créneaux de sports adaptés aux écoles,

- obtenant le Label «Baby Gym» en mai 2016,
- développant la formation des encadrants (salariés et bénévoles),
- embauchant deux animatrices/entraîneurs de gymnastique pour les parcours ludiques et compétitifs.

En effet, en 2016, Caroline Duprat (intervenante en TAP à l'école de Saint-Priest-sous-Aixe) et Mélanie Lagerige ont été certifiées Petite Enfance. De plus, pour permettre aux animateurs bénévoles de renforcer leur savoir et leurs savoir-faire, des formations fédérales ont été réalisées en interne. Avec Caroline (compétente en Handigym), 4 personnes ont été diplômées par la FFGYM. Enfin, depuis la rentrée 2016, Emeline Betoulle s'occupe des groupes compétitifs. En effet, Emeline a pratiqué la gymnastique pendant 17 ans et son expérience d'animatrice en centre aéré lui permet d'être pleinement à sa place dans le Club. Des formations fédérales viennent ensuite compléter ses compétences.

Venez donc découvrir toutes les activités du Club, et passez une très bonne année sportive !



Remerciements

L'entente gymnique du Val de Vienne c'est un ensemble de bénévoles et salariés qui s'investissent pour les activités sportives mais aussi pour les activités administratives, et événementielles. Ils ont fortement contribué aux différents succès de ces dernières années (calendriers, site internet, vente de justaucorps / survêtements / t-shirts, organisation de gala, repas du club, journée «Accès Gym»...) et nous les remercions bien évidemment pour leur implication sans laquelle le club ne pourrait vivre.

Pour ce nouveau cycle 2016/2017, nos principaux partenaires ont accepté de nous suivre une nouvelle fois et nous profitons de cet article pour les remercier chaleureusement pour leur confiance. En premier lieu, nous pensons à la Communauté de Communes du Val de Vienne qui nous met à disposition la salle de gymnastique spécialisée du pôle sportif du Val de Vienne et qui a investi régulièrement en matériel de gymnastique, mais aussi le Conseil Régional du Limousin (Nouvelle Aquitaine) qui a reconduit pour 5 ans une aide à l'emploi, la Fédération Française de Gymnastique, le Comité régional de gymnastique du Limousin, le Comité départemental de gymnastique mais aussi la Mairie d'Aix-sur-Vienne, le conseil départemental de la Haute-Vienne et la Direction départementale de la jeunesse et des sports pour leur soutien dans notre fonctionnement, la mairie de Solignac qui est devenue partenaire du club, en nous accueillant gracieusement en leurs locaux et en facilitant au mieux notre activité, et la mairie de Saint-Priest-sous-Aixe qui nous accueille à l'école Gaucher-Teillout.

En savoir +

✉ : club.egw@gmail.com

🌐 <http://egw87.sportsregions.fr>

Facebook : @egw.club

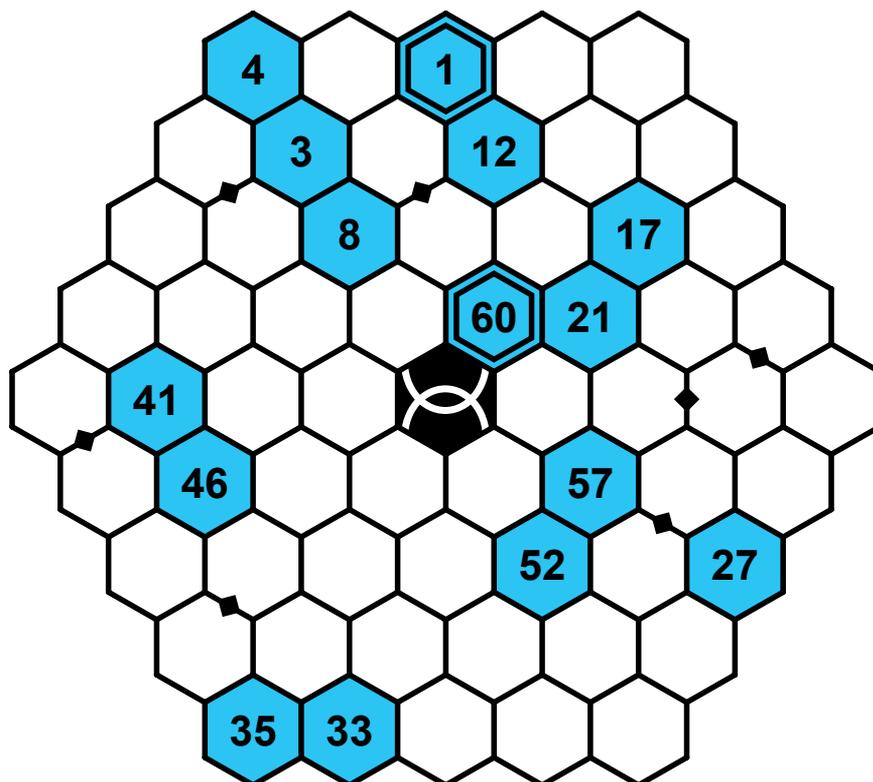
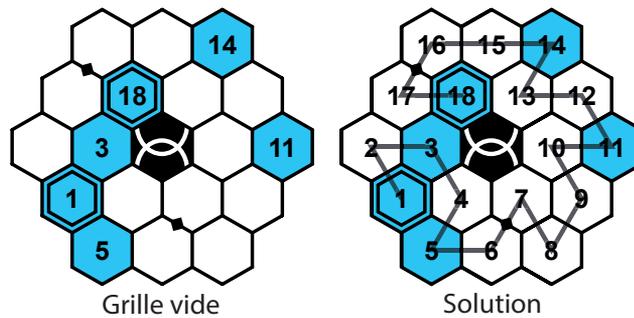
Le Rikudo

Le Rikudo est un jeu de logique de la famille des jeux de labyrinthes de nombres. Le nom Rikudo est inspiré du nom d'un personnage du manga « Naruto » : le Rikudo Sennin ou Sage aux Six Chemins.

Complétez la grille avec des nombres pour relier les nombres de 1 à 60, de manière à former un chemin de nombres consécutifs.

Deux nombres consécutifs doivent être voisins. Aidez-vous des signes ♦ indiquant justement deux cases voisines dont les nombres sont consécutifs.

Tracez ensuite un chemin reliant tous les nombres. Toute la grille doit être remplie comme dans l'exemple suivant !



Source : Fortissimot - Pour vous entraîner, découvrez le site www.rikudo.fr

Janvier

- 7 Janv** **Battue**
Forêt des Loges
Organisée par l'association ACCA.
- 15 Janv** **Repas des aînés**
Salle des fêtes
Organisé par la municipalité.
- 21 Janv** **Portes ouvertes de la nouvelle Mairie**
Organisées par la municipalité (l'après-midi).

Février

- 4 Fév** **Battue**
Forêt des Loges
Organisée par l'association ACCA.
- 11 Fév** **Loto gourmand**
Salle des fêtes
Organisé par l'amicale scolaire. Ouvert à tous.
- 25 Fév** **Battue**
Forêt des Loges
Organisée par l'association ACCA.

Mars

- 11 Mars** **Soirée théâtre**
Salle des fêtes Ouvert à tous.
Organisée par l'association Vivre à Saint-Priest.
- 25 Fév** **Soirée du Football Club**
Salle des fêtes
Organisée par l'association Football Club.

Avril

- 2 Avril** **Repas ACCA**
Salle des fêtes Réservé au membres.
Organisé par l'association ACCA.
- 8 Avril** **Soirée années'80**
Salle des fêtes Ouvert à tous.
Organisée par l'amicale scolaire.
Repas avec réservation.
- 23 Avril** **Elections présidentielles (1^{er} tour)**
Salle des fêtes

Mai

- 1 Mai** **La fête du pain et de la viande**
Organisée par Les amis de Chez Roger.
Tout le village de Chez Roger sera mobilisé !
- 7 Mai** **Elections présidentielles (2^{ème} tour)**
Salle des fêtes
- 13 Mai** **Marché gourmand**
Salle des fêtes Ouvert à tous.
Organisé par l'amicale scolaire.
- 21 Mai** **Salon Lecture-Nature et Marché Bio**
Salle des fêtes Ouvert à tous.
Organisé par l'association 3D.
- 28 Mai** **10^{ème} Retromobile**
Organisé par l'association Vivre à Saint-Priest.
Ouvert à tous.

Juin

- 9 Juin** **Concours de pétanque inter-associations**
Stade Albert Rozan
Organisé par l'association de pétanque.
- 10 Juin** **Tournois à six**
Stade Albert Rozan
Organisé par le Football Club.
- 11 Juin** **Elections législatives (1^{er} tour)**
Salle des fêtes
- 13 Juin** **Concours officiel de pétanque**
Stade Albert Rozan
Organisé par l'association de pétanque.
- 17 Juin** **Marché gourmand**
Organisé par l'amicale scolaire. Ouvert à tous.
- 18 Juin** **Elections législatives (2^{ème} tour)**
Salle des fêtes
- 23/24 Juin** **Fête patronale / Chasse au Dahu**
Une journée riche en animations à ne manquer sous aucun prétexte ! Fête patronale, fête de l'école, chasse au Dahu... Il y en aura pour tout le monde !
- 30 Juin** **Soirée théâtre**
Salle des fêtes Ouvert à tous.
Organisée par l'association J'adhère.

Horaires d'ouverture des déchèteries

La Communauté de Communes du Val de Vienne a défini 2 périodes d'ouverture pour les deux déchèteries intercommunales de Bosmie-l'Aiguille et Saint-Martin-le-Vieux :

- une période « horaires d'été » du 1^{er} avril au 31 octobre,
- une période « horaires d'hiver » du 1^{er} novembre au 31 mars.

Nous vous rappelons que les déchèteries sont fermées les dimanches, jours fériés (y compris lundi de Pentecôte) et les 24 et 31 décembre.

En savoir +

www.valdevienne.fr

☎ 05 55 70 02 69.



HORAIRES D'HIVER					
Du 1 ^{er} novembre au 31 mars					
ST MARTIN LE VIEUX ZA de «Bel Air» 05 55 69 51 98					
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Fermée	9h - 12h	Fermée	Fermée	9h - 12h	9h - 12h
13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h	Fermée	13h30 - 17h	13h30 - 17h
BOSMIE L'AIGUILLE «Gué de Verthamont» 05 55 36 86 95					
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Fermée	Fermée	9h - 12h	9h - 12h	Fermée	9h - 12h
13h30 - 17h	Fermée	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h

HORAIRES D'ÉTÉ					
Du 1 ^{er} avril au 31 octobre					
ST MARTIN LE VIEUX ZA de «Bel Air» 05 55 69 51 98					
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h - 12h	9h - 12h	Fermée	Fermée	9h - 12h	9h - 12h
13h30 - 18h	13h30 - 18h	13h30 - 18h	Fermée	13h30 - 18h	13h30 - 18h
BOSMIE L'AIGUILLE «Gué de Verthamont» 05 55 36 86 95					
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Fermée	Fermée	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h
13h30 - 18h	Fermée	13h30 - 18h	13h30 - 18h	13h30 - 18h	13h30 - 18h

Horaires d'ouverture de la mairie

Le Bourg ☎ 05 55 70 00 58

🌐 www.saintpriestsousaix.com

✉ mairiesaintpriestsousaix@gmail.com

	Matin	Après-midi
Lundi	10h30 à 12h	14h à 17h15
Mardi	9h à 12h	14h à 17h15
Mercredi	9h à 12h	14h à 17h15
Jeudi	9h à 12h	14h à 17h15
Vendredi	9h à 12h	14h à 17h15
Samedi	9h à 12h	Fermée

Permanence de l'assistante sociale

Mme Carole LAPEYRE, assistante sociale, vous reçoit les 2^e et 4^e jeudis de chaque mois de 9h30 à 12h sans rendez-vous. En cas d'urgence ou de besoin, vous pouvez contacter la Maison de la Solidarité du Département 10, avenue des Villas à Aix-sur-Vienne.

☎ 05.55.70.47.73

Bibliothèque municipale

La bibliothèque municipale de Saint-Priest-sous-Aixe est ouverte à tous :

Vendredi de 13h30 à 16h00

Samedi de 10h à 12h

Nous vous rappelons que la bibliothèque est fermée pendant les vacances scolaires.

Inscription et prêts à titre gratuit.

La bibliothèque vous propose un grand choix de livres récents :

- des contes, des romans, des albums, des BD pour les enfants qui disposent de rayons spécifiques pour faire leur choix.

Mais également des ouvrages pour les grands :

- des biographies et des ouvrages sur la cuisine, le jardinage, des guides de voyages,
- des revues (60 Millions de consommateurs, Cuisines et Vins...),
- des DVD, des CD...

Le catalogue de la bibliothèque est consultable en ligne sur le site Internet : <http://st-priest.bibli.fr/opac>



publicité.....

RENOV'Ag

Cloison sèche - Cloison Modulaire
Faux Plafond - Aménagement de Cömble
Menuiseries extérieures

Impasse Maison Dieu
87700 St Priest sous Aixe

06.74.67.31.13
renov-a9@gmx.fr

Société CMCTP

Travaux publics et particuliers

Saint Laurent sur Gorre
ZA du Bois du Breuil

05 55 48 12 82 - Fax 05 55 48 12 81
cmctp@wanadoo.fr



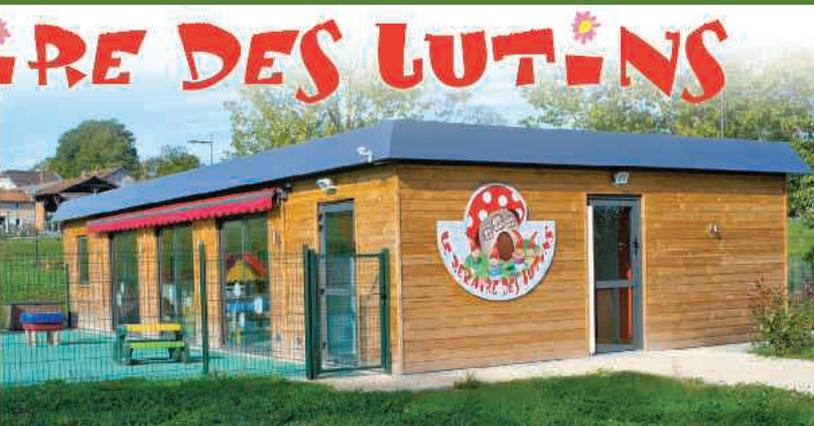
LE REPAS DES LUTINS

micro-crèche multi-accueil
ouverte à tous de 0 à 6 ans

7h - 19h00
(ouvert pendant les vacances scolaires)
Repas et couches fournis

05 55 58 84 60

ZA du Grand Breuil
Beauchabrol - 87700 AIXE-SUR-VIENNE
lerepasdeslutins@orange.fr - www.lerepasdeslutins.com





lesbojardins

Signes extérieurs de bien-être

*Suivez vos envies,
nous faisons passer
vos projets*

Originalité
Créativité
Terrasse
Végétal
Allée et cheminement
Conseil
Créateur d'ambiances
Maçonnerie paysagère
Brise-vent
Technicité
Jeu d'eau
Minéral



SUPER U
Aixe/Vienne • ZAC du Grand Rieux
05 55 06 51 91



LIMOUSIN PAYSAGE saif - 1 rue d'Anglard - 87270 Couzeix - Tél. 05 55 36 74 59

Ouvert du Lundi au Samedi de 8h30 à 19h30
Ouvert le dimanche matin

TAXI NICOLAS

Tél. 06 98 82 21 62
taxinicolas@orange.fr

Transport médical assis
Toutes distances
Conventionné CPAM
Véhicule climatisé



Stationnement Saint-Priest-sous-Aixe

Ferme de Beauregard

• Foies gras • Conserves • Volailles fermières •
M. Picat | Producteur du Limousin

87700 Saint-Priest-sous-Aixe
T. 06 56 70 01 90

www.foie-gras-fermedebeauregard.com

Jean-Luc Buisson
Votre installateur de fenêtres, portes et volets

CONCESSIONNAIRE



Fenêtres



Portes
d'entrée



Volets



Porte de
garage



Portails &
Clôtures



Stores &
Pergolas

RENCONTRONS-NOUS

16, avenue Pasteur - 87700 Aixe-sur-Vienne

05 55 70 10 10

www.jlbuisson-tryba.fr



Entreprise
certifiée
RGE